



Communiqué de presse
Bordeaux, le XX mars 2016

L'État, le Conseil régional et les banques reconduisent la charte de soutien à la filière avicole

L'État, le Conseil régional et les banques réitèrent leur soutien total à la filière avicole touchée par une seconde crise consécutive. Le plan d'abattage préventif encore en cours concerne les productions de palmipèdes gras mais aussi de volailles maigres. **L'ampleur des pertes économiques est encore supérieure à la crise de l'an passé**, affectant durement les entreprises de l'amont comme celles de l'aval des filières. Alors que les conditions de reprise de l'activité seront prochainement précisées, l'État, le Conseil régional et les banques croient en l'avenir de cette filière en Nouvelle-Aquitaine et mettent **des moyens exceptionnels** pour accompagner les acteurs économiques à traverser cette crise.

Cette charte d'engagements réciproques pour soutenir la filière avicole, co-signée l'an dernier, associe **l'ensemble des établissements bancaires de la région**. Elle engage leur entière mobilisation pour **accompagner leurs clients** concernés et **rechercher au cas par cas des solutions de financements appropriées**. Cela passe par exemple par **des prêts de trésorerie** dans l'attente d'indemnisations à venir, pour lesquelles un calendrier a été annoncé par le ministre de l'agriculture. Mais cette charte prévaut également pour **faciliter les investissements liés à la biosécurité** dans les élevages pour lesquels les banques ont consenti **près de 18M€ de prêts** et les pouvoirs publics attribué **plus de 6,5M€ de subventions** en 2016.